

La FSESP fait face au défi de l'élargissement

La **Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP)** souhaite la bienvenue aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne dans un esprit de solidarité. Elle pense également que le bien commun des anciens et des nouveaux Etats membres sera uniquement servi en veillant à ce que le modèle social européen sorte gagnant et non perdant de cet élargissement historique.

Plusieurs problèmes sont identifiés dans la **Résolution : R.5. Services publics dans une Union européenne élargie** qui sera présentée lors du 7^{ème} Congrès de la FSESP à Stockholm du 14 au 17 juin. Ce texte pourrait également définir la position de la FSESP au cours des quatre prochaines années.

L'élargissement est accueilli comme une opportunité « de consolider la paix, la stabilité et la prospérité en Europe ». Il convient toutefois d'insister sur le fait que « l'élargissement de l'Union européenne ne peut pas se limiter à un élargissement d'un marché intérieur ». Selon le document de la FSESP, cela pourrait être fatal à la justice sociale et à la cohésion sociale et économique. Le document examine des questions urgentes telles que la privatisation et le rôle des institutions internationales dans l'ordre du jour qui fixe les structures économiques et sociales des nouveaux Etats membres.

La réforme des structures administratives publiques est une question à laquelle la position potentielle de la FSESP accorde une grande priorité, tout comme la décentralisation et la capacité administrative. La faiblesse de l'infrastructure syndicale et la culture manifeste en Europe centrale et orientale ainsi que son exploitation par des employeurs peu scrupuleux est une autre question urgente. C'est la raison pour laquelle le document du Congrès dresse les lignes directrices d'un programme de travail ciblé.

Exposant la façon dont l'organe syndical doit réagir au plus grand élargissement de l'histoire de l'Union européenne, la Secrétaire générale de la FSESP, Carola Fishbach-Pyttel, a précisé que « l'élargissement implique tant de la solidarité que des défis gigantesques. Il convient d'empêcher le transfert brut et opportuniste de l'économie néolibérale vers les nouveaux Etats membres. Les organes syndicaux comme le nôtre doivent soumettre des propositions innovantes en faveur de la réforme et de la revitalisation des secteurs publics et, dans le même temps, redynamiser leurs organisation, structures et pratiques ».

Le document du Congrès est explicite quant à la manière dont ces objectifs ambitieux doivent être réalisés, précisant que « des instruments efficaces sont nécessaires pour gérer le changement et l'adaptation permanente au sein de l'Union européenne élargie associant les valeurs de l'efficacité économique à la solidarité dans une économie sociale de marché et la démocratie dans toutes les sphères de la société, y compris le monde du travail, reconnaissant les responsabilités des partenaires sociaux ».

En pratique, cela équivaut à une exigence de protection des droits syndicaux et de la participation complète dans la société politique et civile tout en bénéficiant des bonnes pratiques économiques, sociales et démocratiques. Il s'agit d'utiliser des « instruments suffisants » et de veiller à la mise en œuvre pratique efficace de l'acquis social de l'Union

européenne ». Une telle action est considérée comme un contrepoids efficace aux retombées potentiellement néfastes de la liberté de mouvement telles que le dumping social et la fuite des cerveaux.

La privatisation et l'ouverture de capital observées dans le secteur des services publics, par exemple, ainsi que les activités de la Banque mondiale et d'autres acteurs qui encouragent la privatisation dans les secteurs de la santé et d'autres secteurs clés, suscitent beaucoup d'inquiétude. Pour le document de la FSESP, la transformation des administrations publiques reste un « processus en cours ».

L'alternative qui est envisagée est « le développement du modèle social européen reposant sur des services publics de grande qualité, des syndicats forts et un dialogue social et des négociations collectives dynamiques ». S'intégrant dans la campagne de l'Internationale des services publics en faveur de la qualité des services publics, encourager une « réforme positive des services publics » fait partie de ce processus. De manière plus implicite, il conviendra de promouvoir une culture de la négociation collective et de créer des conditions optimales pour un dialogue social adéquat.

fin